

## **Des élus au service de tous** pour la carrière) les CAPA.

Le rôle de vos représentants dans les instances paritaires c'est d'abord **la défense des droits individuels de tous les collègues et des intérêts collectifs de la profession**. Le travail des élus du SNES ne se limite pas au fait de siéger dans ces commissions et groupes de travail. Il est marqué, à chaque étape, par l'exigence de faire connaître leurs droits aux collègues, de garantir l'équité de traitement dans le cadre de règles valables pour tous et d'assurer la transparence des opérations.

Vos élus vous apportent leur aide **avant** (publication des grilles de notation, fiches de suivi, dates des commissions, conseils

Vos élus interviennent **en commission**, et ce sont souvent les seuls pour faire rectifier un barème ou pour faire réviser une note. Ils présentent à chaque CAPA une motion d'actualité sur le métier ou interviennent selon l'objet en rappelant les revendications du Snes.

Vos élus vous informent, **à l'issue des commissions** individuellement de votre situation personnelle.

Nous publions, par ailleurs, un bref compte-rendu de chaque CAPA sur notre site, rendant publiques **les informations utiles à toute la profession** : tableau

d'avancement, barème du dernier promu et motions déposées par le SNES.

Dans un contexte où, sous couvert d'individualisation, de reconnaissance du mérite, les attaques contre les droits statutaires et l'équité de traitement se multiplient, **le SNES maintiendra le cap de la défense intransigeante des règles de gestion valables pour tous garantissant le droit à carrière et à mutation de chacun.**

Ce rapide bilan d'activité en CAPA vaut aussi engagement pour l'avenir.

## **Carrière :**

C'est le refus de l'arbitraire, l'exigence de règles transparentes et équitables, sa force dans toutes les CAP concernées qui ont permis au SNES de peser pour obtenir et conserver dans l'académie **un barème qui, privilégiant l'ancienneté, garantit à tous l'accès à la hors classe**. Ses élus ont montré en effet toutes les incohérences et les injustices qu'entraînait l'évaluation du « mérite ».

**Le SNES a obtenu une révision des règles de départage en cas d'égalité de barème, imposé à la hussarde, pour les promotions d'échelon et à la hors classe: le choix, comme première critère de la date d'entrée dans le corps, ignorait l'histoire du corps des CPE et lèsent tous ceux qui sont rentrés dans celui-ci par intégration. Le SNES a obtenu pour les CPE comme critère l'ancienneté cumulée dans les corps de CPE et CE.**

## **Mouvement :**

A l'heure où le pouvoir mène des attaques violentes contre la paritarisme qui garantit les droits des personnels, en particulier pour les affectations des personnels, faire le choix d'un syndicalisme représentatif et revendicatif, c'est donner à vos élus, ceux du SNES, les moyens dans l'intérêt de tous de s'opposer aux tentatives de déréglementation et à l'arbitraire.

Contrairement à l'UNSA et au SGEN, le SNES a toujours été opposé au mouvement déconcentré, aggravé depuis 2005 par l'imposition de 31 barèmes académiques différents. **Il a défendu au mieux, dans ce cadre, les intérêts des collègues, évitant toute dérive de « gestion de proximité » et veillant au strict respect des barèmes et des vœux.**

Les élus du SNES ont su mettre en échec lors des mouvements 2009, et 2010 les passages en force pour élargir à des postes de CPE le recrutement par le chef d'établissement au détriment des droits établis par le barème pour des personnels et ont obtenu la réinjection de ces postes dans le mouvement général. Ils ont dénoncé avec force le profilage abusif des postes dans les internats d'excellence.



Gilles Lesauvage



Patrick Bader

## **Révision de notation administrative :**

**La CAPA notation est souvent l'instance où le cœur du métier est en débat** : en effet, les rapports de certains chefs d'établissement laissent apparaître une conception archaïque de notre métier, parfois même en dehors des textes statutaires.

Notre rôle d'élus est d'essayer de faire modifier des notes anormalement maintenues, voire baissées. Notre connaissance des textes, notre travail préparatoire (aller consulter les dossiers des collègues- syndiqués ou non-) et **nos interventions en séances permettent que des requêtes aboutissent dans la majorité des cas.**

## **Défendre les personnels:**

Ce mandat comme précédent a été marqué par la résurgence de conflits locaux assez durs pour lesquels le SNES a dû déployer toute son énergie afin que soit préservés au mieux les intérêts des collègues concernés (temps de travail, autoritarisme, harcèlement ...). Il ne s'agit pas de crier victoire, loin de là, mais l'Administration a été contrainte, dans tous les cas, de respecter les droits des collègues à une procédure contradictoire dont elle se serait bien affranchie. Cela a permis d'assortir les décisions de l'Administration d'un minimum de garanties personnelles pour les collègues...